

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCEE.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 7 Mars

LE CRÉDIT AGRICOLE ET POPULAIRE

Il y a un an environ, M. Méline, en son nom et au nom de plusieurs de ses collègues, déposait une proposition de loi relative à l'institution du crédit agricole, qui a été votée en première lecture.

Mais le gouvernement a pensé qu'il ne suffisait pas, pour établir d'une manière durable ce crédit agricole, de créer un grand établissement central où s'accumuleraient les capitaux ; il est estimé qu'étant donné l'impossibilité de discerner les mauvais emprunteurs des cultivateurs solvables, les capitaux ne se dirigeraient qu'avec la plus grande hésitation vers le hameau ou la ferme.

Le gage agricole, en effet, comme le dit fort bien un de nos confrères du *Parti National*, est quelque peu précaire, mobile, facile à déplacer et à soustraire, il est de plus soumis à un grand nombre de chances de perte ; il ne peut guère inspirer d'autre confiance au capitaliste que celle même qu'inspire l'emprunteur par ses qualités morales, son aptitude et sa probité.

Or, d'une part, comment un grand établissement pourrait-il réunir des informations exactes sur une clientèle de paysans disséminés aux quatre coins de la France, nombreuse et inconnue et comment l'agriculteur pourrait-il perfectionner ses moyens de culture, acquérir un nouvel outillage et modifier, d'après les données scientifiques, ses méthodes de travail, si on ne met à sa disposition toutes les facilités et toute la puissance du crédit qui constitue la base essentielle de la prospérité de notre commerce et de notre industrie.

C'est à cette double préoccupation que répond le projet du gouvernement.

Il a dû reconnaître que le crédit agricole suppose, avant tout, des relations personnelles et directes entre le prêteur et l'em-

prunteur et ainsi s'est imposée à lui la notion de la mutualité dont les résultats ont été si féconds en Allemagne ; il a été amené à organiser le crédit dans les localités mêmes où il doit fonctionner, dans la commune, le canton ou l'arrondissement et à lui donner pour base l'« association professionnelle régulièrement constituée » où « tous se connaissent, s'apprécient, s'estiment et se trouvent ainsi disposés à se cautionner les uns les autres. »

Sans doute, il ne suffisait pas de présenter l'association professionnelle comme la première assise du crédit agricole et d'établir par là les garanties qui sont la première condition du crédit ; il fallait encore créer les capitaux qui sont l'élément essentiel de son fonctionnement.

C'est ce à quoi s'est appliqué le gouvernement dans son projet. Les opérations de l'agriculture embrassant, pour la plupart, la période d'une année entière, on ne pouvait avoir recours à la Banque de France qui ne peut faire qu'un escompte de quatre-vingt-dix jours au maximum et il convenait de recourir à un établissement intermédiaire qui servirait de lien entre la Banque de France et l'agriculteur et qui assurerait à ce dernier, avec la sécurité du lendemain, des échéances plus éloignées et plus compatibles avec celles de ses opérations agricoles elles-mêmes.

C'est cet établissement que l'Etat propose d'encourager par une garantie d'intérêts de deux millions par an qui serait continuée jusqu'au 31 décembre 1920.

Cette banque ne serait pas, comme on a pu le craindre, une banque d'Etat fonctionnant avec les ressources générales du budget et opérant aux risques et périls des contribuables, mais, au contraire, une banque *privée* fonctionnant avec ses propres capitaux et bénéficiant simplement d'une garantie d'intérêt, comme cela a déjà été fait pour les chemins de fer et pour les canaux d'irrigation, indépendamment des subventions accordées à la Banque de France, au Crédit foncier et à la marine marchande.

Il importe, en outre, de reconnaître que cette garantie d'intérêts est nettement déterminée et que, par suite, les sacrifices de l'Etat sont, dès à présent, exactement limités.

Enfin, nous devons signaler l'innovation véritable, contenue dans le projet de loi : la Banque projetée sera une « Banque agricole et populaire », c'est-à-dire qu'elle ouvrira son crédit, en même temps qu'aux associations agricoles, *aux associations ouvrières* ; par là, le crédit sera rendu accessible aux *vrais* travailleurs des villes en même temps qu'aux travailleurs des campagnes, et un règlement d'administration publique fera la juste répartition entre les opérations agricoles proprement dites et les opérations « de crédit populaire ».

Ce projet de loi a été adopté par la commission spéciale à l'unanimité moins une voix ; la discussion va en venir prochainement à la Chambre des députés qui tiendra à honneur de le voter, car il aura, suivant l'expression du rapporteur, la plus bienfaisante influence non seulement sur le progrès de l'agriculture et le développement de la richesse publique, mais encore sur le rapprochement des classes et l'accord du capital avec le travail.

J. QUERCYTAÏN.

INFORMATIONS

Le procès du 8 mars

Les avocats des accusés dans le procès de corruption qui doit venir demain mercredi, devant la Cour d'assises de la Seine, se sont réunis samedi chez M^e Barbox, avocat de M. Charles de Lesseps.

Voici sur quels points reposait leur conférence :

- 1^o Quel ordre devra être suivi dans les plaidoiries ;
- 2^o Quels jurés il y aura lieu de récuser ;
- 3^o Quels témoins il conviendra de faire entendre à la requête des accusés.

Ajoutons qu'actuellement, la liste des témoins à charge, qui est dressée, n'a pas cependant encore été signifiée aux accusés. Mais d'ores et déjà,

exaltation... J'en suis fou... C'est-à-dire que s'il fallait... D'ailleurs, j'en parlerais à mon père, dès demain matin.

— J'attendrai sa visite, dit le colonel.

Ils se séparèrent. Boislaurier s'engagea dans l'escalier, convert d'un tapis rouge, qui conduisait au cercle, pendant que Maurice affolé, transporté, se frayait à grands coups de coude un passage rapide à travers la foule, qui grouillait encore sur les boulevards.

Il faisait une nuit délicieuse. La grande artère parisienne était encore inondée de lumières, toute vibrante d'animation et de vie avec ses groupes aux portes des cafés, ses groupes endimanchés montant et descendant, les bras chargés de fleurs, rentrant harrassés après une journée passée aux champs, ses boulevardiers errants, ses filles solitaires battant l'asphalte de leurs talons secs, les jupes froufrouantes.

Mais le jeune homme ne voyait rien, ne faisait attention à rien... marchant ébloui dans son rêve étoilé, selon l'expression radieuse du plus grand de nos poètes.

Dès que le colonel arriva à l'entrée du salon, il s'aperçut que quelque fait extraordinaire venait de se passer.

Le cercle était plein de monde... Des groupes nombreux s'étaient formés, causant avec animation.

A l'aspect de Boislaurier, le diapason de la discussion avait baissé... On se l'était montré discrètement, et il y avait eu des chuchotements et des clignements d'yeux rapides... Le père de Blanche qui s'avancait souriant et la main tendue com-

il est probable que si, dans cette liste de témoins ne se trouvent pas les noms de MM. Floquet, Clémenceau et de Freycinet, ces trois personnalités politiques seront assignés à la requête de la défense.

On prétend — mais la nouvelle n'a rien d'officiel — que si la liste des témoins à charge tarde tant à être signifiée, cela tient exclusivement à ce que le Parquet hésite à prendre l'initiative d'assigner lui-même MM. Floquet, Clémenceau et de Freycinet.

Les Grandes Manœuvres en 1893

Les manœuvres d'armée, en présence du Président de la République et des missions étrangères, auront lieu, sous la haute direction de M. le général Billot, entre les 2^e et 3^e corps. Chacun de ces corps sera à trois divisions, deux actives et une de réserve. Dans le 3^e corps, la 5^e division, détachée à Paris, sera remplacée par l'infanterie de marine envoyée à Cherbourg.

Le général Jamont, dans le 6^e corps, dirigera des manœuvres d'armée avec la 12^e division active et une brigade de réserve venant de Reims ; la 39^e division formée à Commercy ; la 40^e division, concentrée à Saint-Mihiel, opérant contre un ennemi figuré par les 1^{er}, 2^e, 4^e et 9^e bataillons de chasseurs à pied, doublée d'autant de bataillons de chasseurs de réserve, organisés pour la première fois.

La division d'Epinal et les bataillons des chasseurs des Vosges manœuvreront isolément.

Entre Belfort et Besançon, le général de Négrier concentrera la 13^e division active, la 28^e brigade active, une division de réserve, le 151^e régiment régional et le 21^e bataillon de chasseurs.

Dans la région alpine, le général baron Berge opposera une division active, une division de réserve du 14^e corps et les 157^e et 158^e régiments régionaux envoyés de Lyon.

Une des divisions de réserve du 15^e corps sera constituée près des Alpes. Les brigades actives de cette région s'exerceront à proximité de leurs garnisons respectives.

Manœuvres de divisions actives dans les 8^e, 9^e et 16^e corps ; un régiment de réserve renforcera chaque brigade.

Dans le 18^e corps, une brigade de réserve isolée manœuvrera autour de Bordeaux.

Pendant cinq jours, du 15 au 20 septembre, il y aura manœuvre de régiment de réserve contre régiment actif dans les 1^{er}, 4^e, 10^e, 11^e et 12^e corps.

Le Plan de concentration

DES ARMÉES ALLEMANDES

En 1880, le plan de concentration, préparé et

me de coutume, s'arrêta dans son mouvement, déconcerté, puis il jeta les regards autour de lui, très étonné.

Quelques amis vinrent lui serrer la main, avec une attitude de circonstance.

On ne parlait plus maintenant, et on le regardait d'un air singulier.

Qu'est-ce que cela signifiait ?

Le colonel, légèrement effaré, allait demander des explications, quand le nom du duc de Morlac vint frapper ses oreilles.

— Oui, dit une voix, partant d'un groupe assis dans l'embrasure d'une fenêtre et qui trouva tout à coup le silence, cela ne fait pas de doute pour moi. M. de Morlac est un fripon.

Boislaurier, devenu pâle comme un linge, se dirigea d'un pas rapide vers les discoureurs.

— Qui donc, monsieur, s'écria-t-il d'une voix frémissante, se permet de parler ainsi du duc de Morlac, mon ami ?..

— Un homme livide de colère, les yeux brillants, se présenta.

— Moi, mon colonel, fit-il d'une voix ferme.

— Vous en avez menti, monsieur, fit Boislaurier hors de lui.

Il levait la main, mais on se précipita pour le retenir.

— Pardon, colonel, dit un ami de Boislaurier, mais vous ignorez sans doute ce qui vient de se passer.

— Quoi ? qu'est-ce ? demanda l'officier supérieur étourdi,

(A suivre).

Pilules Suisses !

Le médicament le plus populaire de France.

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT »

5

LE

GARÇON DE JEU

PAR JULES DE GASTYNE

PROLOGUE

II

Quand la jeune fille vint lui apporter elle-même sa tasse de café fumante, ils étaient tellement émus tous les deux que la porcelaine faillit leur échapper.

Leurs mains tremblaient.

— Allons, allons, pensa en lui-même le colonel, qui les observait du coin de l'œil tout en fumant son cigare, c'est très sérieux, et il faudrait maintenant une terrible catastrophe pour les éloigner l'un de l'autre.

Et il rêvait, tout heureux de leur bonheur.

Le pauvre colonel était loin de se douter qu'à ce moment même, le malheur s'amoncelait comme un nuage menaçant sur le front des deux jeunes gens, et que la catastrophe s'avancait comme une trombe, plus terrible, plus implacable que tout ce qu'on aurait pu supposer.

A onze heures, au moment où Morlac se disposait à prendre congé, le colonel lui dit :

— Je vais sortir avec vous, Maurice... Je vais aller faire un tour au cercle avant de me cou-

cher. L'animation doit y être grande ce soir.

— Vous y trouverez sans doute mon père.

Blanche s'était approchée.

— Vous ne rentrerez pas trop tard, père, fit-elle d'une voix câline.

— Non, non...

— Je vous attendrai.

— Dans une heure je serais ici.

— Je vais lire en vous attendant.

Boislaurier avait sonné pour demander sa cane et son chapeau.

La jeune fille dirigea vers son amoureux un doigt menaçant.

— Quant à vous, commença-t-elle.

— Oh ! moi, je rentre pour penser à vous.

Un sourire angélique éclaira la physionomie de Blanche.

Elle tendit au jeune homme sa main délicate.

— Au revoir donc, M. de Morlac.

Le fils du duc se précipita transporté et déposa un baiser passionné sur les doigts satinés dont le contact brûla ses lèvres.

Le colonel, qui était prêt, lui prit le bras et l'entraîna.

Maurice de Morlac ne quitta Boislaurier qu'à la porte du cercle, lui parlant de sa fille avec l'expression et l'enthousiasme que l'amour donne à son âge.

Il était plus de minuit quand ils se serrèrent la main.

— Ainsi, colonel, bégaya le jeune homme, vous ne vous opposerez pas ?

— J'en serais enchanté, au contraire, puisque vous vous plaisez.

— Nous nous plaisons, s'écria Maurice avec

approuvé par le maréchal de Moltke, ne laissait que trois corps d'armée à la disposition du général de Blumenthal, chargé de surveiller les mouvements de l'armée russe.

On croyait alors, à Berlin, que le Czar se bornerait à une platonique intervention et qu'en tout cas la mobilisation de l'armée russe serait assez lente pour permettre à l'Allemagne d'achever la formation de ses divisions de réserve.

Au mois d'octobre 1891, les cabinets de Rome et de Vienne, celui de Vienne surtout, ont sollicité du gouvernement allemand quelques renseignements complémentaires.

Le gouvernement austro-hongrois a même, dès cette époque, réclamé l'appui éventuel de six corps d'armée prussiens; de longues et pénibles négociations ont été entamées; au mois de décembre encore, deux officiers de l'état-major autrichien se sont rendus à Berlin et, le 16 janvier dernier, un accord est intervenu entre les trois gouvernements.

Aux termes de cet accord, l'Allemagne concentrerait, sur les frontières de l'Ouest, trois armées composées de neuf corps d'armée et de la garde des deux corps d'armée bavarois et de la division wurtembergeoise; sept corps d'armée, quatre divisions de cavalerie et quatre corps d'armée de réserve, dont la formation sur pied de guerre n'exigera pas plus de trois semaines, seront réunis contre la Russie.

Tous les corps d'armée prussiens seraient à trois divisions, comme le 11^e corps qui comprend, outre les 21^e et 22^e divisions d'infanterie, la division hessoise; les troisième divisions sont organisées à l'aide de bataillons de réserve et de la landwehr.

Quant aux 15^e et 16^e corps, qui sont stationnés en Alsace et en Lorraine, ils sont renforcés actuellement par neuf bataillons de chasseurs à pied, deux régiments d'infanterie bavarois, un régiment wurtembergeois, un régiment de chevau-légers bavarois, des détachements importants de tous les services accessoires, et tout un régiment d'artillerie à pied, mi-partie prussien, mi-partie bavarois, qui est désigné pour servir le deuxième parc de siège et que l'on se propose de transporter de l'autre côté des Vosges aussitôt après la première victoire (?).

D'après les plans de concentration dressés par les soins du maréchal de Moltke, la garde prussienne devait être transportée directement de Berlin à Coblenz, puis de Coblenz à Trèves et à Metz.

Tous les horaires ont été modifiés depuis, d'un commun accord entre le général de Caprivi, le général de Waldersée et les représentants militaires de l'Autriche et de l'Italie, et la garde serait conduite à Dusseldorf, en passant par Magdebourg.

En Alsace enfin, le 15^e corps n'avait pas à s'occuper de la défense des défilés des Vosges, qui serait confiée aux bataillons déjà casernés entre Mulhouse, Colmar, Schlestadt et Saverne.

Tout l'effort de l'armée allemande serait reporté sur ses deux ailes: vers la Belgique et la vallée de l'Oise, route des Impériaux jadis; vers la Suisse et la trouée de Belfort, trait d'union entre l'Allemagne et l'Italie.

Le Fusil de cinq millimètres

Malgré les démentis relatifs à la prochaine réforme de l'armement de l'infanterie allemande, on annonce de Berlin que les expériences avec le fusil du calibre de cinq millimètres se poursuivent.

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 142

UN AMOUR D'HENRI IV

Par HENRI AUGU et GULLAUD

**TROISIÈME PARTIE
L'ASSASSINAT**

X

LE QUATORZE MAI

» Ainsi, n'ayant autour de lui que quelques gentilhommes et quelques valets de pied, il monta en carrosse, se mit au fond, à sa main gauche, d'Epéron à sa main droite.

» Il fit entrer ensuite dans le carrosse MM. de Montbazon, Roquelaure, le maréchal de Lavardin, La Force, Mirebeau et le premier écuyer de Liencourt.

Le vaste et lourd véhicule s'ébranla, précédé seulement de quelques serviteurs à cheval et de quelques valets de pied. Comme il faisait chaud, on écarta les mantelets ou rideau de cuir des portières.

Le cocher ayant demandé où il fallait toucher, le roi lui répondit d'abord d'un ton chagrin :

— Mettez-moi hors d'ici.

Mais un peu plus loin, Henri passa sa tête par

Il est probable que la réforme de l'armement suivra de près la réorganisation de l'armée.

Un duel patriotique

Le *Petit Parisien* a annoncé avant-hier l'entrée dans le port du Havre du steamer hambourgeois *Allemania*, dont le capitaine, M. Cietsch, était attendu depuis quelques jours par M. Servan, commandant le transatlantique *Canada*, pour régler un conflit qui éclata entre eux à La Guayra.

Rappelons brièvement les faits; à la suite d'une avarie sans importance causée par le *Canada* à l'*Allemania*, avarie au sujet de laquelle le capitaine Servan déclina toute responsabilité, M. Cietsch se rendit à bord du transatlantique et tint des propos malsonnants qui motivèrent une provocation de la part de M. Servan.

La querelle devait être vidée dès l'arrivée de l'*Allemania* en Europe; hier donc, les témoins du capitaine Servan, M. F. Landeau, ingénieur en chef des Forges et Chantiers de la Méditerranée, et M. Duminy, ingénieur en chef de la Compagnie des Chargeurs réunis, se sont rendus à bord de ce navire; mais, après avoir reçu leur visite, M. Cietsch a adressé la lettre suivante au commandant du *Canada* :

« Monsieur le capitaine,

» J'ai l'honneur de vous accuser réception de la copie de votre lettre en date de Puerto Cabello, du 26 janvier 1893, à M. Moratinos, que vous avez bien voulu m'envoyer ce matin par la poste, et de vous constater la visite de vos deux témoins.

» Quant à l'affaire personnelle qui nous sépare, je vous déclare sur ma parole d'honneur que : 1^o Je ne me suis pas servi de l'expression citée dans votre lettre; je n'ai pas parlé de l'intelligence des Français, mais de la politesse française; 2^o Je ne me suis pas servi de l'expression citée dans le second de votre lettre : « Cochons de Français ».

» Si cette déclaration ne vous suffit pas, je suis prêt, avec deux témoins, à me mettre à votre disposition, après le règlement de mes affaires à Hambourg, c'est-à-dire après le 18 de ce mois, à un lieu qui doit être fixé ultérieurement par vos témoins et par les miens.

» Veuillez agréer, Monsieur le capitaine, mes civilités.

» Signé : CIETSCH. »

Le capitaine Servan a répondu par la lettre suivante :

Monsieur, dans mon rapport sur l'incident de la Guayra, j'ai affirmé sous serment, 1^o que trois personnes auraient entendu distinctement votre insulte sanglante : *Schoeine Franzosen*; 2^o que cinq personnes avaient entendu la traduction de la première insulte, qui m'obligea à vous congédier; 3^o que c'est vous-même qui avez choisi l'interprète, M. Focks, qui assure avoir textuellement traduit vos paroles; 4^o j'ajoute qu'après votre départ du steamer *Canada*, M. Focks a dit à haute voix à tous les passagers de première classe que, par pudeur et par crainte du scandale, il n'avait pas voulu me répéter toutes les insultes que vous avez proférées contre moi et les Français sur la passerelle du *Canada*. Voilà ce que j'affirme et maintiens.

Dans votre lettre du 4 courant, au lieu d'employer des procédés dilatoires, vous vous contentez d'affirmer sur votre parole d'honneur que vous n'avez rien dit, alors que seule votre attitude provocatrice indiquait vos intentions.

J'estime que dans votre pays aucun tribunal d'honneur n'acceptera vos explications, et j'ai

la portière, et dit tout haut :

— A l'arsenal, par le cimetière des Innocents.

Cela voulait dire par la rue de la Ferronnerie. Et, à cause de la chaleur, le roi quitta son manteau et le posa sur ses genoux.

Marcel, en se précipitant sur les traces de Henri IV, avait espéré rejoindre facilement le lourd carrosse. Gargantua et Michel l'avaient suivi.

On fut bientôt dans la rue Saint-Honoré. Le peuple se rangea d'abord devant l'officier des gardes.

Tout en galopant, celui-ci se dresse sur les étriers, pour regarder devant lui, pardessus les têtes.

Tout à coup, il s'écria avec joie.

— Voilà le carrosse !... En avant !

Mais la foule est devenue plus compacte. Des charrettes des Halles, plusieurs coches desservant les environs de Paris, quelques carrosses même (car l'usage en était devenu moins rare), à la file les uns des autres, commençaient à encombrer la rue Saint-Honoré entre celle des Provoires (Prêtres) ou Prouaires, et la rue Tire-Chape.

Marcel ne peut plus avancer que lentement.

A la rue des Bourdonnais, il regarde.

— Le carrosse entre dans la rue de la Ferronnerie, crie-t-il. Place ! Place !... Mais sa voix s'entend à peine au milieu du brouhaha.

Il tire l'épée. Le capitaine et l'ancien pâtre l'imitent en se mettant à ses côtés.

L'officier et le reître, du plat de leurs lames, frappent à droite, à gauche, sur les hardes des charrettes, sur les mazzettes des coches, pour les faire ranger et s'ouvrir un passage.

la ferme espérance qu'il en sera de même dans le mien.

J'accepte vos nouvelles propositions qui ajournent notre rencontre après le 18 mars, au Havre, et je maintiens les miennes qui reconnaissent pour vous le choix des armes.

Veillez mettre vos témoins en contact avec les miens pour régler les détails de la rencontre. Si vous préférez Paris au Havre, soyez assuré que sur la terre de France vous trouverez autant de courtoisie et plus de sécurité que partout ailleurs.

Signé : SERVAN.

L'affaire n'aura donc probablement pas de suites immédiates, le capitaine de l'*Allemania* désirant d'abord conduire son bateau à Hambourg.

Bruit de la mort de l'empereur d'Autriche

Sur le champ de courses d'Auteuil, on a fait courir le bruit de la mort de l'empereur d'Autriche.

On sait que ce souverain est actuellement à Territet, en Suisse, auprès de l'impératrice. Or, à l'heure actuelle, aucune dépêche ni de Suisse ni d'Autriche n'est venue confirmer cette rumeur.

Mort de M. Taine

M. Taine, membre de l'Académie, est mort samedi à deux heures. Il était né en 1828.

Au Dahomey

Le général Dodds télégraphie qu'il a fait une longue tournée dans le pays pacifié.

La soumission fait des progrès quotidiens.

**CHRONIQUE LOCALE
ET REGIONALE**

Chauffoir public

Le Proviseur du lycée adresse à M. le docteur Caviolle la lettre suivante :

Mon Cher Docteur,

Je vous adresse, pour l'œuvre humanitaire dont vous avez, avec le *Journal du Lot*, pris l'initiative, de concert avec la municipalité, la somme de 50 francs, prélevée sur la quête annuelle en faveur des indigents, dont le produit total s'est élevé à 259 fr. Voilà donc quelques sacs de charbon pour le poêle chargé de réchauffer nos pauvres vieillards.

Bien cordialement à vous.

Le Proviseur, L.-H. SOUQUET.

Souscription du lycée.....	50 »
Madame Recordon	2 »
Total de la 7 ^e liste.....	52 »
Total des listes précédentes.	581 »
Total général....	633 »

Nous prions les personnes qui n'ont pas encore versé leur souscription de vouloir bien la faire parvenir au bureau du journal.

Avenue du Nord

On nous écrit le 6 mars

Hier, place Thiers, deuxième réunion publique au sujet de l'avenue de cette place à la gare.

M. Relhié, conseiller général du canton nord,

Gros-Michel pousse devant lui un coche avec tant de force, qu'il envoie le timonier briser la devanture d'une boutique de pelletier, au coin de la rue des Déchargeurs.

— Qu'é simple ! s'était-il contenté de murmurer.

— Ciel ! je ne vois plus l'équipage, dit l'officier. Il est engagé au milieu de toutes ces voitures qui le cachent... Au nom de Dieu ! laissez-moi passer.

Marcel commande, jure, menace, implore : c'est en vain.

— Mais nous ne pouvons ni avancer ni nous garer, répondent les conducteurs des carrioles, en montrant la file devant eux et les échoppes à leurs côtés.

— A la male heure ! s'écrie Marcel. Voici les valises de pied qui ont quitté le carrosse.

— Ils prennent par une des gateries du charnier, fit observer Michel.

— Les insensés, ils vont laisser tuer le roi... A pied, Michel, à pied, capitaine, et ouvrons-nous un passage, les armes à la main.

L'officier des gardes a sauté de son cheval qu'il abandonne au milieu de la bagarre. Gros-Michel, qui en a fait autant, l'a déjà devancé; distribuant ses maîtres coups de poings, il fait une trouée par laquelle il s'élança.

Marcel marche sur ses traces; Gargantua, à pied aussi, derrière l'officier, s'avance en soufflant bruyamment.

Ils atteignent de la sorte la rue de la Ferronnerie et s'y jettent en désespérés.

Le carrosse royal marchait toujours, mais à grand-peine.

la présidait. MM. Brunies, Cayla, Couture, Ganiayre, Vincent, conseillers municipaux, y assistaient.

On a d'abord loué le Conseil municipal qui a su prendre rapidement, à l'unanimité, une décision que justifie l'utilité d'intérêt général de l'Avenue du Nord.

Si ce premier pas a été fait, c'est parce qu'une souscription importante a été promise, que l'offre Mignaud a été présentée, enfin que le bon esprit conciliant des propriétaires touchés par l'Avenue, a été affirmé devant lui.

L'assemblée le reconnaît et décide qu'il y a lieu de remplir les conditions annoncées, afin d'éviter qu'à défaut de leur exécution, le Conseil municipal ne revienne sur le classement accordé, ce qui serait logiquement dans son droit.

Elle condamne hautement l'erreur de ceux qui considèrent comme irrévocable l'établissement de l'Avenue sur les fonds de l'emprunt le plus prochain, et qui prétendraient éluder l'obligation incombant à chaque citoyen du canton nord de contribuer selon ses moyens à l'œuvre commune.

La campagne commencée doit se continuer jusqu'à ce que la souscription ait donné les résultats qu'on est en droit d'en attendre, ou tout au moins ceux qui ont été promis, encore jusqu'à ce que les propriétaires touchés par l'Avenue soient arrivés à un accord amiable définitif avec la commune.

Les propriétaires veulent, les uns conserver, les autres vendre leurs propriétés.

Tous doivent prêter leur concours et leur bonne volonté dans une nécessité publique telle que celle-ci, et on est fort à l'aise pour les réclamer puisqu'on travaille particulièrement pour eux tout en cherchant à satisfaire les vœux et les intérêts du canton entier.

Ils font d'ailleurs partie de la classe éclairée et aisée. Ils savent que la ville, comme avec une baguette magique, transformera sur le passage de l'Avenue, leur terrain de 3 fr. par mètre en terrain de 10 fr. et 20 fr. par mètre. Ainsi tel propriétaire possède 5,000 mètres de terrain qu'il a achetés 15,000 fr., il cède à la ville 1,000 mètres au prix de 3,000 fr. mais les 4,000 mètres restant vaudront 40,000 fr. Il se trouvera après la cession, tenir en mains une valeur totale en écus ou terre de..... 43,000 fr. au lieu de ses..... 15,000 fr.

Il profite d'une différence de.... 28,000 fr.

Voilà pour ceux qui veulent vendre.

Quant à ceux qui veulent conserver leur immeuble, et qui sont peu sensibles à l'avantage de la plus value, ils connaissent les désagréments de la promenade dans les petites rues actuelles. Ils ont maintes fois rencontré des gens accroupis dans la posture de brigands à l'affût, ils passent sans danger pour la bourse, mais leur odorat offensé leur rappelle par opposition le parfum d'ambrosie que la divinité païenne Vénus exhalait sur son passage.

Les souscripteurs eux qui ne regrettent pas de donner 5 fr. ou 10 fr. ou 20 fr. pour un bal d'un jour où ils ne vont pas, ne sauraient refuser leur contribution aux frais d'une Avenue qui dure toujours et servira à eux et leurs à descendants.

Bien des personnes qui ne se serviront peut-être jamais de l'Avenue de la gare, tiendront cependant à honneur d'aider à la réalisation du vœu public. En effet, un membre du comité a reçu le 28 février dernier la lettre d'un habitant du canton nord à peu près conçue en ces termes : « L'Avenue projetée ne peut m'être d'aucune

— Enfin ! s'écria Marcel. Merci, seigneur Dieu.

Il voyait le véhicule doré et armoiré, à quinze pas devant lui.

Mais l'équipage est en face de la boutique du quincaillier. L'officier reconnaît en frémissant le « Cœur couronné percé d'une flèche. »

Ce qui le fait frissonner surtout et le remplit d'effroi, c'est qu'il aperçoit en même temps au delà du carrosse, au milieu de la rue, une énorme voiture de foin.

Au moment où il va se précipiter, un haquet plein de tonnelets, qui s'était rangé pour laisser passer le carrosse royal, tourne subitement sur lui même et barre la rue dans toute sa largeur.

— Place ! place ! crie l'officier.

Et il se jette sur le haquet.

Un homme, habillé en garçon de rivière, le fouet à la main, mais une cape grise sur le front, se dresse soudain devant lui, et avec une voix évidemment contrefaite, se met à gronder.

— Morgué ! ne voyez-vous point que...

Mais le marinier a levé la tête. Il a tressailli de tout son corps à la vue de Marcel.

— Place l'ordonne encore l'officier, où ma lame...

Et il veut repousser cet homme, pour arriver à l'un des bricailleurs, et saisir le cheval par le licou.

Mais alors, et au moment même où le carrosse du roi déviait à gauche, pour éviter la voiture de foin, et se rapprochait de la boutique du quincaillier, une demi-douzaine de grands coquins s'élançèrent d'une allée à droite qui commençait avec la place aux Chats.

(A suivre.)

utilité personnelle, cependant pour favoriser le quartier nord, j'appuierai volontiers le projet dont vous m'avez entretenu et je souscrirai pour 50 fr. ; le montant de ma souscription anonyme vous sera remis dès que le projet aura réussi. »

Les Cadurciens savent prouver à l'occasion que si les banquiers Lombards d'autrefois embusqués dans leur ville, lui ont fait une réputation de sordide avarice, la faute et la honte en reviennent au pays du Dante : l'Italie, non au nôtre.

L'Assemblée reconnaît la nécessité de maintenir le comité et elle adjoint aux 7 membres dont il était antérieurement composé, le conseiller général M. Relhié et les conseillers municipaux présents à la réunion. Elle recommande au comité de faire toutes les démarches utiles pour la souscription, les traités amiables avec les propriétaires et le commencement des travaux. Les membres du comité ainsi formé s'ajournent au 19 mars suivant pour faire individuellement leur rapport sur les résultats obtenus d'ici là, et se concerter pour les étendre et les compléter.

Un Membre du Comité.

Ligne de Limoges à Brive

PAR UZERCHE

M. Heurteau, directeur de la Compagnie d'Orléans, vient d'adresser la lettre suivante à MM. Donnet, sénateur et Lavertujon, député de la Haute-Vienne :

« Paris, le 24 février 1893.

» Monsieur le sénateur,

» Monsieur le député,

» Vous avez bien voulu insister auprès de la Compagnie pour savoir exactement à quoi vous en tenir sur l'époque d'ouverture de la ligne de Limoges à Brive par Uzerche.

» Les journaux ayant fait supposer que « des incidents imprévus » pouvaient faire retarder cette ouverture, vous me demandez de quels incidents il peut être question. Nous avons pris, en ce qui nous concerne, toutes les mesures pour ouvrir la ligne le 1^{er} juillet.

» Nous sommes chargés de la fourniture et de la pose des voies, du ballast et des bâtiments. Toute cette partie du travail sera certainement terminée.

» Mais l'Etat s'est réservé les travaux d'infrastructure et c'est à lui qu'incombe la tâche de maintenir les déblais et les remblais en état de stabilité. Or, la ligne traverse des régions très difficiles, il peut se faire que d'ici au 1^{er} juillet il se produise des éboulements qui seraient de nature à retarder la mise en exploitation.

» Ce fait s'est produit récemment, et les ingénieurs de l'Etat vont procéder aux travaux de consolidation nécessaires. Ils seront terminés avant le 1^{er} juillet ; mais, si des faits du même genre se reproduisaient, il est évident que nous ne pourrions exploiter le 1^{er} juillet.

» Tel est le sens qu'il faut attacher aux mots « incidents imprévus ».

» Agréer, Monsieur le sénateur et Monsieur le député, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

» Le Directeur de la Compagnie,
» HEURTEAU. »

Champs d'expériences

Voici la circulaire que le Ministre de l'Instruction publique vient d'adresser aux préfets au sujet des champs d'expériences pour l'agriculture :

Paris, le 3 mars 1893.

Monsieur le Préfet,

Mon prédécesseur a commencé, en 1890, une expérience utile dans un certain nombre d'écoles primaires du ressort de l'Académie de Paris.

Près de six cents champs d'expériences, fondés par les soins et sous la direction de M. Georges Ville, professeur au Muséum d'histoire naturelle, ont permis de mettre sous les yeux des élèves des résultats décisifs.

Ils leur ont prouvé que la culture au moyen des engrais chimiques l'emporte sur tout autre mode de culture.

Il importe de multiplier et de généraliser ces résultats : aussi ai-je décidé d'établir mille champs d'expériences nouveaux dans les écoles primaires.

Je vous prie de me faire connaître les noms des vingt-cinq instituteurs que vous jugerez les plus aptes à concourir à cette création.

Pour gagner du temps, j'ai l'honneur de vous adresser cinquante exemplaires de l'instruction à laquelle devront se conformer les instituteurs que vous aurez choisis et qui seront à même de mener à bien cette expérience.

Aussitôt que cette liste d'instituteurs me sera parvenue, je ferai expédier à la préfecture, où ils viendront les prendre, les engrais chimiques nécessaires.

Je vous recommande, Monsieur le préfet, d'agir avec la plus grande célérité. Le temps nous presse et il est vivement à désirer que des retards imprévus ne nous forcent pas à remettre à l'année prochaine une expérience que l'on peut faire partout cette année même.

Recevez, etc.

Le ministre de l'Instruction publique,
des beaux-arts et des cultes,
CHARLES DUPUY.

Circulaire aux instituteurs

M. le ministre de l'Instruction publique vient d'adresser aux préfets la circulaire suivante, tendant à mettre en garde les instituteurs contre les demandes de renseignements de certaines agences :

« Monsieur le Préfet,

Le gouvernement a été informé que certaines agences se sont récemment adressées aux instituteurs pour leur demander des renseignements de nature politique, soit sur des personnes nominativement désignées, soit sur la situation électorale de la commune ou de l'arrondissement, soit sur l'influence respective des journaux, soit sur les candidatures éventuelles.

» Sous quelque forme que se présentent ces demandes de renseignements et de quelques prétextes qu'elles soient enveloppées, je vous prie de faire savoir aux instituteurs qu'il ne doivent y répondre en aucun cas.

» Recevez, etc.

» Ch. DUPUY »

Nouvelles universitaires

M. Alengry, agrégé de philosophie, professeur de philosophie au collège de Figeac, est chargé, à titre de suppléant, des fonctions de professeur de philosophie (6^e classe), au lycée de Tarbes, pendant la durée du congé accordé à M. Rodier.

La plainte des 227 instituteurs

La cour d'appel de Rennes a rendu son arrêt dans l'affaire intentée par 227 instituteurs bretons au *Courrier de la Cornouaille*, qui les avait traités de mouchards officiels. Elle a confirmé le jugement du tribunal correctionnel de Quimper, condamnant ce journal à leur payer 22,700 fr. de dommages-intérêts.

Vacances de Pâques

Les vacances de Pâques des lycées et collèges commenceront le mercredi 29 mars, à midi, et prendront fin le lundi 19 avril au soir.

Il y aura trois jours de congé pour la Pentecôte, du 20 au 23 mai.

Conseil de révision

Les opérations du conseil de révision pour la formation de la classe 1892 commenceront en France et en Algérie le 21 mars et finiront le 16 juin, au plus tard.

Révision de la carte de l'état-major

M. le ministre de la guerre se propose de faire réviser, en 1893, sur le territoire du département du Lot, la carte de France au 1/80,000.

En conséquence, M. le préfet du Lot vient de prendre un arrêté aux termes duquel il autorise les officiers chargés de ce travail à circuler librement sur le territoire des communes dont la liste suit :

Communes des cantons de Montcuq, Castelnau, Lalbenque et de Limogne ; communes de Saint-Cirq-Lapopie, Crérols, Bergant et Esclauzels, du canton de Saint-Géry ; communes de Cahors, Arcambal, le Montat, Labastide-Marnhac, Trespoux, du canton de Cahors (sud) ; communes de Sauzet, Rouffiac, Cambayrac, St-Vincent, Douelle, Albas et Bélaye, du canton de Puy-l'Évêque ; communes de Puyjournes et St-Jean-de-Laur, du canton de Cajarc.

Les officiers, par cet arrêté, sont autorisés à pénétrer dans les propriétés particulières, pour effectuer les opérations nécessitées par cette révision.

Enfin, M. le préfet a adressé aux municipalités des recommandations pour que les maires et les fonctionnaires prêtent leur concours et l'appui de leur autorité au service de la géographie de l'armée.

Syndicat des planteurs de tabac

Le syndicat des cultivateurs et planteurs de tabac du Lot s'est réuni dimanche 5 mars, dans une des salles de la mairie. Après lecture du compte rendu, il a été procédé à l'élection d'une grande commission chargée d'étudier les dommages causés aux tabacs par le grêle.

Le syndicat a obtenu à l'heure actuelle une grande extension ; il compte aujourd'hui plus de 400 planteurs.

Les vols de la banlieue

Il y a quelque temps, nous signalions un vol qui venait d'être commis à St-Cirice au préjudice d'un propriétaire de l'endroit. Il y a quelques semaines également, un vol fut commis aux Ramonets, dans la maison de M. Miquel, conseiller municipal.

Dimanche, la police trouvait dans l'habitation du nommé B..., à Cahors, la montre en or, avec chaîne, dérobée à M. Miquel et un revolver provenant du premier vol dont nous parlions ci-dessus.

L'auteur du vol est le nommé Rigal, de Valrouffé, qui descend à Cahors chez le sieur B... Rigal, qui était arrêté depuis quelque temps, n'en est pas à son premier méfait.

Procès-verbal d'octroi

Les employés d'octroi du bureau central ont dressé procès-verbal au sieur Auverdun pour une certaine quantité de bois de chauffage qu'il tentait d'entrer en fraude.

Castelfranc

Le pourvoi de MM. Pagès et Dupont contre l'arrêt du conseil de préfecture validant les élections municipales de Castelfranc, est rejeté par le Conseil d'Etat.

Tentative de déraillement

Ces jours derniers, une tentative de déraillement s'est produite sur la ligne de Brive à Toulouse, entre les Quatre-Routes et St-Denis-Martel, au pont métallique situé au poteau kilométrique 169-570, sur la commune de Condat, canton de Vayrac.

Des malfaiteurs avaient placé nuitamment des pierres sur les rails et le chasse-pierres de la locomotive du train qui passa les rejeta heureusement sur les côtés de la voie, ce qui évita un accident qui aurait pu avoir des conséquences graves.

La gendarmerie de Vayrac s'est transportée sur les lieux et a ouvert une enquête.

Depuis quelque temps ces tentatives deviennent de plus en plus fréquentes.

Dernièrement encore nous signalions celles qui avaient eu lieu à Laval-de-Cère et à Lamativie, sur la ligne de St-Denis à Aurillac.

CONSEIL MUNICIPAL DE GOURDON

Séance extraordinaire du 26 février 1893.

Présidence de M. G. Taillade, premier inscrit

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté sans observation.

M. Taillade s'exprime ainsi :

Messieurs,

A notre dernière séance, je vous ai donné lecture de la lettre de M. le sous-préfet de Gourdon, qui me priait de vouloir bien assurer le service de la mairie, après l'arrêté de M. le préfet, suspendant de leurs fonctions pour un mois, M. Calmeille maire, et MM. Granier et Rossignol adjoints.

J'aurai donc aujourd'hui à la fois l'honneur et le regret de présider cette réunion du conseil municipal.

On est toujours honoré d'une semblable mission, mes chers collègues, en présence du concours bienveillant que vous n'avez cessé d'apporter, pour réaliser tous les progrès qui permettront à notre cité de devenir de jour en jour plus prospère.

J'ai aussi le regret — et je crois ici même être l'interprète de la majorité d'entre nous — de ne pas voir à cette même place mon sympathique prédécesseur, continuer des fonctions qu'il avait su remplir jusqu'à ce jour avec tant d'autorité et de dévouement.

En face du passé d'abnégation et de sacrifices à la chose publique que notre ancien président nous lègue, nous resterons plus que jamais partisans résolus d'une politique fermement républicaine, en désirant que cette politique se manifeste dans tous les actes administratifs, par l'application juste des lois, et surtout par le respect du suffrage universel.

En restant ralliés autour de ce programme, Messieurs, notre solidarité saura survivre à tous les orages du moment, et au-dessus de nos malsaines querelles de parti, nous n'aurons plus qu'à persévérer dans la voie des améliorations que nous avons promises aux électeurs de la commune de Gourdon.

En attendant les bienfaits de ces améliorations, mes chers collègues, et en les préparant, je vous engage à apporter toute votre énergie et tous vos efforts, dans ce champ d'étude et de travail, car les succès sont d'autant plus heureux, que les luttes ont été difficiles :

Il est procédé ensuite au vote pour l'élection du suppléant au maire.

Le dépouillement donne les résultats suivants :
Votants 17. — 1 bulletin blanc.

M. Rey obtient 16 voix, et en conséquence, il est proclamé suppléant au maire.

En prenant place au fauteuil de la présidence, M. Rey prononce l'allocution suivante :

Je tromperais votre attente, Messieurs, je failirais au vu de la grande majorité de la population Gourdonnaise, si ma première parole, en prenant place dans ce fauteuil, n'était pas une expression d'affectueuse sympathie à l'adresse de la municipalité, une affirmation d'étroite solidarité.

Tous vos électeurs vous sont reconnaissants, Messieurs les adjoints, du dévouement avec lequel vous vous occupez des affaires de la commune, tous savent que vos efforts tendent constamment à rendre florissante et prospère notre petite mais bien chère cité. Acceptez, au nom de nous tous, des remerciements dont je suis heureux de me faire l'interprète.

Et vous, Monsieur le Maire, qui depuis près de vingt ans êtes sur la brèche, vous qui avez tout sacrifié pour Gourdon et pour la République, laissez-moi vous dire avec quelle douloureuse émotion nous avons appris la mesure qui vous frappait. C'est pour la deuxième fois que vous êtes l'objet de ces mesures exceptionnelles. Une première fois, au cours de la période néfaste du 16 mai, alors que le pouvoir était aux mains d'hommes qui s'étaient imposés la mission de violenter le suffrage universel, de terroriser les électeurs, et d'imposer à leurs choix des candidats hostiles à la République, vous eûtes l'honneur d'être suspendu de vos fonctions de maire, qui furent déléguées à une commission plus simple qui accepta de jouer un rôle auquel vous ne vous seriez jamais prêtés. Les électeurs de la commune et du canton de Gourdon ont su vous prouver depuis qu'ils approuvaient votre conduite.

Vous êtes resté ferme dans vos opinions et, cependant, est intervenu l'arrêté du 18 février.

Je ne veux pas, dans cette enceinte, rechercher les motifs qui ont dicté cette décision ; res-

pectueux de la loi, nous la subissons sans protestation, même lorsque nous estimons que ceux qui doivent la faire observer ont été induits en erreur. Nous regrettons profondément cette erreur ; mais nous n'en redoutons nullement les conséquences, parce que nous connaissons la sincérité de vos opinions démocratiques et que nous savons que, toujours et quand même votre devise sera : *République et liberté*.

Messieurs,

Vous m'avez jugé digne de continuer l'œuvre de notre municipalité, je vous en remercie bien sincèrement, et je ne crains pas de le dire hautement : je suis fier de vos suffrages. Votre vote a une signification qui apparaîtra clairement aux yeux de tous.

Laissez-moi vous dire cependant que la tâche que vous m'imposez est bien lourde pour mes faibles épaules ; pour que je puisse la mener à bien, il sera nécessaire que vous m'accordiez votre précieux concours. Votre aide ne me fera pas défaut, j'en ai la conviction, parce que je sais à quel point la défense des intérêts qui vous sont confiés fait l'objet de votre constante sollicitude.

A son tour, M. Calmeille demande la parole et s'exprime en ces termes :

Monsieur le président,

Je vous remercie des paroles trop élogieuses que vous m'adressez. Quoi qu'il en soit, je les accepte, parce que si par bienveillance vous exaltez trop mon mérite, je puis néanmoins déclarer ici publiquement que depuis vingt ans, je n'ai cessé de servir la République, de donner mon dévouement entier à la ville de Gourdon, et que mon existence passée au milieu de vous signifie travail et honnêteté.

La séance est levée.

THÉÂTRE DE CAHORS

DIRECTION DE M. J.-P. GUYOT

Mardi 7 Mars 1893

Pour la rentrée de M^{me} GUYOT et avec le concours de M^{me} MASSÉ

Les Cloches de Corneville

Opéra comique en 4 actes, mus. de Planquette

ETUDE

de M^e J. LACOSSE, avoué à Cahors, rue Fénélon, n^o 7

ASSISTANCE JUDICIAIRE

Décision du 28 octobre 1892

EXTRAIT

D'UNE

Demande en séparation de biens

En vertu d'une ordonnance de M. le Président du tribunal civil de Cahors et suivant exploit de Peyret-Mirande, huissier à Cahors, en date du quatre mars mil huit cent quatre-vingt-treize, le tout enregistré,

La dame Marie Bessières, cultivatrice, épouse Bonafous Guillaume, cultivateur, domiciliés à Pradines, a formé contre son dit mari une demande en séparation de bien et M^e Lacosse a été constitué pour avoué de la demanderesse.

Pour extrait certifié conforme, Cahors, le sept mars mil huit cent quatre-vingt-treize.

L'avoué de la demanderesse,
Signé : LACOSSE.

PAPIER WLINSI

Remède souverain pour la Guérison des Rhumes, Irritations de Poitrine, Maux de Gorge, Douleurs, Rhumatismes, etc. — 4 fr. 50 la boîte. Exiger le nom WLINSI

LE VIN de G. SEGUIN

Réveille l'appétit, facilite la digestion, coupe les fièvres, combat la Chlorose et l'Anémie ; il convient à tous les tempéraments affaiblis. Paris, 378, rue Saint-Honoré.

BULLETIN FINANCIER

du 6 mars 1893

La nuance est moins ferme que samedi. On éprouve le besoin de se recueillir un peu. Du reste, si à la dernière séance il y avait eu un peu d'animation, elle fait absolument défaut aujourd'hui. Les cours inscrits au début de la séance ne varient pas, les affaires sont absolument nulles.

Les places étrangères sont calmes. Le 3 0/0 ouvre et ferme à 98.37 1/2 c'est à peine s'il y a eu 05 centimes de variation. Les actions de nos grands établissements de crédit ne donnent lieu qu'à des transactions restreintes. Le Foncier faiblit un moment à 990, pour reprendre en fin de bourse à 995. La Banque de Paris recule à 655. Le Crédit Lyonnais cote 776.25. La Société Générale reste toujours bien tenue.

La tendance reste bonne sur les fonds étrangers bien que les cours de samedi n'aient pu être maintenus. L'Italien est à 92.75. Le cours de 93 nous paraît qu'à présent au maximum de hausse. L'Extérieure est à 64 15/32.

Le bilan de la Banque d'Espagne est plus satisfaisant et le change s'améliore. Valeurs ottomanes stationnaires.

En Banque, le part de Soufres Romains sont un peu plus calmes à 192.50, à la veille de la distribution d'un à compte de dividende, dont le solde doit faire ressortir un rendement de près de 10 0/0. Ces cours sont des cours d'attente.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

SEMAINE SAINTE A SÉVILLE
FOIRE DE SÉVILLE
1893

A l'occasion des Cérémonies de la Semaine Sainte, du 26 mars au 1^{er} avril et de la Foire et des Fêtes qui auront lieu à Séville du 18 au 22 Avril, la Compagnie d'Orléans, d'accord avec la Compagnie du Midi de la France et les Compagnies espagnoles, délivrera du 17 mars au 16 avril inclus, au départ de Paris, Orléans, le Mans, Tours, Poitiers, Saincaize, Bourges, Châteauroix, Moulins (Allier), Gannat, Montluçon, Limoges et Clermont-Ferrand, ainsi qu'aux gares et stations intermédiaires, des billets Aller et Retour de première classe pour Séville, au prix réduit et uniforme de 250 fr., par place, avec faculté d'arrêt sur divers points du parcours.

Ces billets seront valables jusqu'au 5 Mai inclusivement et donneront aux voyageurs la faculté de prendre les trains de luxe « Sud-Express » jusqu'à Madrid, à la condition de payer en outre du prix ci-dessus le supplément complet c'est-à-dire 50 0/0 du prix des billets à plein tarif.

EXCURSIONS

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaires au Croisic et à Guérande.

1^{er} Itinéraire

1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, via Blois ou Vendôme, ou par Angers, via Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

NOTA. — Le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire peut être effectué, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, dans les bateaux de la Compagnie de la Basse-Loire.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du Billet.

2^e Itinéraire

1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré à toutes les gares du réseau d'Orléans, des Billets aller et retour comportant les réductions prévues au tarif spécial G. V. n° 2 pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir, et vice versa.

Ces billets sont délivrés toute l'année, à Paris, à la gare d'Orléans (quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

Billets d'aller et retour de Familles pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour de famille, de 1^{re} et 2^e classes sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau d'Orléans avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours désignés par le voyageur, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi et notamment pour Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, St-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif général d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres.

Pour une famille de 2 personnes	20 %
— 3 —	25 %
— 4 —	30 %
— 5 —	35 %
— 6 — ou plus	40 %

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une, ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet de famille.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite quatre jours au moins avant le jour du départ.

AUDOUARD

Ex-Professeur de PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES A PARIS

LAURÉAT DE L'ACADÉMIE NATIONALE Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN DENTISTE A BRIVE

Se rendra à Cahors, le 1^{er} et le 3^e samedi de chaque mois

Hôtel de l'Europe

DENTS & DENTIERS

De tous systèmes et à tous les prix

PRIX MODÉRÉS

Pour toutes les opérations relatives à l'art dentaire FACILITÉ DE PAIEMENT

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour le consulter de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

Adresse télégraphique : AUDOUARD, BRIVE

RHUMES-BRONCHITES

Le Sirop phéniqué de Vial combat les microbes ou germes de maladies de poitrine, réussit merveilleusement dans les *Toux, Rhumes, Catarrhes, Bronchites, Grippe, Enrouements, Influenza*. La Pâte phéniquée de Vial possède les mêmes propriétés.

Dépôt : dans toutes les Pharmacies.

APPAUVRISSEMENT DU SANG

L'anémie, les pâles couleurs, les maux d'estomac, les époques difficiles, les pertes blanches ont besoin pour être guéris rapidement du fer à l'état soluble et de phosphates; on les trouve réunis dans le **Phosphate de fer de Leras**, très recommandé pour les enfants pâles, délicats, privés d'appétit et les jeunes filles qui se développent difficilement.

Dépôt dans toutes les Pharmacies.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

SERVICE D'HIVER (15 octobre 1892)

De Paris à Toulouse

	17	5	21	35	1125
	OMNIBUS 1 ^o , 2 ^e , 3 ^e classes	EXPRESS 1 ^o , 2 ^e , 3 ^e classes	EXPRESS 1 ^{re} classe	OMNIBUS 1 ^o , 2 ^e , 3 ^e classes	OMNIBUS
PARIS..... départ.	3 ^h soir	9 ^h mat	8 ^h soir	11 35s.	—
BRIVE..... arrivée.	6 38	6 21	5 21	12 42	—
BRIVE..... départ.	6 50	6 46	5 26	1 10	7 ^h 5 soir
SOULLAC..... arrivée.	7 48	7 27	6 7	2 8	8 3
SOULLAC..... départ.	7 53	7 30	6 10	2 14	8 11
CAZOULÈS..... arrivée.	8 »	—	—	2 21	8 18
CAZOULÈS..... départ.	8 2	—	—	2 22	8 21
Lamothe-Fénélon.....	8 15	—	—	2 35	8 34
Nozac.....	8 25	—	—	2 45	8 44
GOURDON.....	8 39	8 »	6 38	3 »	8 58
Saint-Clair.....	8 49	—	—	3 10	9 8
Dégagnac.....	9 1	—	—	3 22	9 20
Thédirac-Peyrilles.....	9 12	—	—	3 33	9 31
Saint-Denis-Catus.....	9 23	—	—	3 45	9 43
Espère.....	9 32	—	—	3 54	9 52
CAHORS..... arrivée.	9 43	8 41	7 19	4 5	10 3 soir
CAHORS..... départ.	9 58	8 47	7 24	4 20	10 7 30
Sept-Ponts.....	10 8	—	—	4 31	10 7 42
Cieurac.....	10 22	—	—	4 47	10 8 »
Lalbenque.....	10 29	—	—	4 56	10 8 9
Caussade.....	11 2	9 31	8 6	5 31	10 8 45
MONTAUBAN..... arrivée.	11 37	9 58	8 32	6 11	10 9 28
MONTAUBAN..... départ.	12 2	10 23	8 40	6 25	—
TOULOUSE..... arrivée.	1 32s.	11 10s.	9 29	7 55	—

De Toulouse à Paris

	16	1140	26	1126	1136	40
	EXPRESS 1 ^{re} classe	OMNIBUS	EXPRESS 1 ^o , 2 ^e , 3 ^e classes	OMNIBUS	OMNIBUS	OMNIBUS
TOULOUSE..... départ.	2 ^h 25	—	6 ^h »	—	9 ^h 25	6 ^h 6
MONTAUBAN..... arrivée.	3 14	—	7 15	—	10 36	7 13
MONTAUBAN..... départ.	3 24	4 15	7 30	—	10 50	7 30
Caussade.....	3 49	5 »	7 58	—	11 31	8 11
Lalbenque.....	—	5 47	—	—	12 13	8 54
Cieurac.....	—	5 56	—	—	12 21	9 2
Sept-Ponts.....	—	6 8	—	—	12 33	9 14
CAHORS..... arrivée.	4 32	6 16	8 46	—	12 41	9 22
CAHORS..... départ.	4 38	6 30	8 54	6 5	—	9 30
Espère.....	—	6 45	—	6 20	—	9 44
Saint-Denis-Catus.....	—	6 59	—	6 33	—	9 57
Thédirac-Peyrilles.....	—	7 14	—	6 48	—	10 11
Dégagnac.....	—	7 23	—	6 57	—	10 20
Saint-Clair.....	—	7 33	—	7 6	—	10 29
GOURDON.....	5 23	7 49	9 43	7 23	—	10 43
Nozac.....	—	7 58	—	7 32	—	10 52
Lamothe-Fénélon.....	—	8 7	—	7 42	—	11 1
CAZOULÈS..... arrivée.	—	8 16	—	7 52	—	11 10
CAZOULÈS..... départ.	—	8 18	—	7 54	—	11 12
SOULLAC..... arrivée.	5 47	8 25	10 7	8 2	—	11 19
SOULLAC..... départ.	5 50	8 31	10 11	8 9	—	11 25
BRIVE..... arrivée.	6 32	9 37s.	10 55	9 17m.	—	12 27
BRIVE..... départ.	7 »	—	11 5	—	—	12 49
PARIS..... arrivée.	4 37	—	10 24	—	—	11 38

De CAHORS à LIBOS

	Omnibus	Poste	Omnibus
CAHORS. — D.	6 ^h 40	12 ^h 50	6 ^h 30
Mercuès.....	6 54	1 4	6 53
Arrêt Douelle.....	6 58	1 4	6 57
Parnac.....	7 5	1 15	7 5
Luzach.....	7 41	1 22	7 11
Castelfranc.....	7 24	1 35	7 23
Arr. Prayssac.....	7 27	»	7 26
Puy-l'Évêque.....	7 36	1 46	7 34
Duravel.....	7 43	1 54	7 41
Soturac-Touzac.....	7 51	2 3	7 49
Fumel.....	8 »	2 13	7 58
LIBOS. — A.	8 6	2 19	8 4
BORDEAUX.....	3 51	8 11m	4 45
PARIS. — Ar.	11 38	4 28s.	10 24

De LIBOS à CAHORS

	Poste	Omnibus	Omnibus
PARIS. — D.	3 ^h »	11 ^h 30	7 ^h 40
— Express.....	7 40	11 30	7 40
BORDEAUX.....	» »	6 10	3 34
LIBOS. — D.	8 20	3 30	9 5
Fumel.....	8 33	3 37	9 11
Soturac-Touzac.....	8 45	3 49	9 21
Duravel.....	8 52	3 58	9 28
Puy-l'Évêque.....	8 59	4 7	9 35
Arr. Prayssac.....	9 6	»	9 42
Castelfranc.....	9 11	4 23	9 48
Luzach.....	9 22	4 36	9 58
Parnac.....	9 34	4 46	10 6
Arrêt Douelle.....	9 36	»	10 11
Mercuès.....	9 41	4 57	10 16
CAHORS. — A.	9 53	5 15	10 32

De CAHORS à CAPDENAC

	Omnibus	Omnibus	Omnibus
CAHORS. — D.	7 ^h 45	11 ^h 40	5 ^h 23
Cabessut, halte.....	7 54	11 51	5 32
Arcambal.....	8 4	12 5	5 42
Vers.....	8 12	12 17	5 50
Saint-Géry.....	8 20	12 29	5 57
Conduché.....	8 32	12 47	6 9
St-Cirq, halte.....	8 38	12 55	6 15
St-Martin-Lab.....	8 48	1 10	6 24
Calvignac, hal.....	8 55	1 19	6 31
Cajarc.....	9 8	1 40	6 44
Monbrun, hal.....	9 18	1 54	6 54
Toirac.....	9 27	2 7	7 3
Lamadoleine.....	9 39	2 23	7 15
CAPDENAC. A.	9 51	2 40	7 27

De CAPDENAC à CAHORS

	[Omnibus]	Omnibus	[Omnibus]
CAPDENAC. D.	7 47	11 ^h 30	5 ^h 23
Lamadoleine.....	7 59	11 54	5 34
Toirac.....	8 10	12 9	5 46
Monbrun, hal.....	8 18	12 21	5 54
Cajarc.....	8 20	12 39	6 8
Calvignac, hal.....	8 40	12 53	6 15
St-Martin-Lab.....	8 49	1 8	6 25
St-Cirq, halte.....	8 57	1 19	6 33
Conduché.....	9 3	1 28	6 39
Saint-Géry.....	9 18	1 51	6 53
Vers.....	9 23	1 59	6 59
Arcambal.....	9 31	2 11	7 6
Cabessut, halte.....	9 41	2 25	7 16
CAHORS. — A.	9 49	2 34	7 24

UNION DES OUVRIERS

Tailleurs de pierre et Maçons

L'Union des ouvriers maçons, tailleurs de pierre, se recommande au public pour tous travaux de maçonnerie, taille de pierre, sculpture, travaux de cimetière, etc., etc. Travaillant par eux-mêmes, ils peuvent, vu leur nombre, activer les travaux et faire les prix les plus modérés.

L'ATLAS NATIONAL

Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.

NOUVELLE ÉDITION MISE A JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES

Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.

125 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent.

ou en 25 séries à 75 centimes

ne reviendra qu'à 18 fr. 75

AVEC 125 CARTES COLORIÉES

15 CENTIMES la livraison avec carte coloriée

75 CENTIMES la série de 5 liv. et 5 cartes.

La 1^{re} liv. à 15 c. contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires

sur un spécimen gratis à PAYARD, éditeur, 78, Bd St-Michel, Paris, ou adresseur, 75 cent. timb. pour recevoir la 1^{re} série

GUÉRISON

Certaine et Radicale de toutes les Affections de la Peau DARTRES, ECZEMAS, ACNÉ, PSORIASIS, PRURIGO, TEIGNE, HERPÈS, LUPUS, etc.

PLAIES, ULCÈRES, VARICÈLES considérés comme incurables par les Médecins les plus célèbres

Le traitement dérange nullement du travail, il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.

S'adresser à M. LENOIR, Médecin-Spécialiste Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires à MELUN (S.-et-M.). Consult. gratuites par Correspond.

A Vendre

IMMÉDIATEMENT

L'établissement connu sous le nom de CAFÉ DE STRASBOURG, boulevard Gambetta, n° 77, Cahors.

S'adresser à M. Andrieu, propriétaire de l'établissement.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

PÉPINIÈRES AMÉRICAINES du Sud-Ouest

FÉLIX CARRIÈRE Les plus vastes de la Région. Propriétaire, ancien élève des Ecoles Polytechnique et Forestière. Membre du Comité Central du phylloxéra de la Charente-Inférieure.

GREFFES de l'Anjou, de la Touraine, des Charentes, du Bordelais et du Midi, provenant exclusivement de mes Pépinières.

ORTE-GREFFES — PRODUCTEURS DIRECTS